



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26054349

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

02 AVR. 2026

Greffé
Pour le greffier

N° d'entreprise : 0407 812 546

Nom

(en entier) : **UCM Technics**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **chaussée de Marche, 637 à 5100 Namur**

Objet de l'acte : Fin de mandat, démissions, nomination, renouvellement de mandats et composition du conseil d'administration

En sa séance du 6 juin 2023, les membres de l'A.G. valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement des mandats d'administrateurs de Rodolphe Gambini et Marc Vilet, pour une nouvelle période de 4 ans, soit jusqu'en 2027.

En sa séance du 1er février 2024,

- L'A.G. acte la démission de Arnaud Deplae en tant qu'administrateur et membre associé.
- Sur proposition du conseil d'administration, les membres de l'A.G. valident la désignation de Caroline Cleppert, en qualité d'administratrice et membre associée, en remplacement de Arnaud Deplae.

En sa séance du 4 juin 2024,

- Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement du mandat d'administrateur délégué d'UCM Technics de Jean-Benoît Le Boulengé, pour une nouvelle période de 4 ans, soit jusqu'en 2028.
- Les membres du conseil d'administration valident, à l'unanimité, le renouvellement du mandat de Guy Cremer, représentant la srl FCG Réviseurs d'Entreprises, en tant que commissaire aux comptes pour les années 2025 – 2026 et 2027.
- Les membres de l'A.G. valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement des mandats d'administrateurs de Didier Hanin, Jean-Benoît Le Boulengé, Gérard Leplat et Emmanuel Provis, pour une nouvelle période de 4 ans, soit jusqu'en 2028.

En sa séance du 5 juin 2025, les membres de l'A.G. approuvent le renouvellement des mandats de Caroline Cleppert, Pierre-Frédéric Nyst et Jean-Michel Sturbois, pour une nouvelle période de 4 ans, soit jusqu'en 2029.

En sa séance du 5 février 2026, les membre de l'A.G.

- Actent, à l'unanimité, la fin de mandat de Marc Vilet ainsi que les démissions de Caroline Cleppert, Philippe Denis et Didier Hanin
- Valident, à l'unanimité, la nomination de François Collard, Olivier Etienne et Anne-Sophie Snyers en tant que membres associés
- Approuvent, à l'unanimité, la nomination de François Collard, Olivier Etienne et Anne-Sophie Snyers en tant qu'administrateurs.

Tenant compte des démissions, fin de mandat, nominations et renouvellements de mandats, le conseil d'administration de l'asbl UCM Technics se compose comme suit :

Président

- Marc Boerboom, 571012-235.90, mandat en tant que Président jusqu'en 2026

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Administrateur délégué

•Jean-Benoît Le Boulengé, 610712-121.73, mandat en tant qu'Administrateur délégué jusqu'en 2028

Administrateurs :

•François Bersez, 680925-235.21, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2026

•Fabrice Ceola, 660704-087.64, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2026

•François Collard, 821005-107080, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2026

•Olivier Etienne, 690325-143.92, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2028

•Rodolphe Gambini, 660804-349.03, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2027

•Philippe Laduron, 530922-023.08, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2026

•Gérard Leplat, 580327-099.39, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2028

•Pierre-Frédéric Nyst, 680321-337.94, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2029

•Fabrice Oppitz, 710706-405.82, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2026

•Emmanuel Provis, 621128-093.58, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2028

•David Sienaert, 721205-181.04, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2026

•Anne-Sophie Snyers, 751110-270.15, mandat en tant qu'Administratrice jusqu'en 2029

•Jean-Michel Sturbois, 580226-093.68, mandat en tant qu'Administrateur jusqu'en 2029

Certifié conforme,

Le 1er avril 2026

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).